



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIJO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. HERGAT Michel
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVAULEE J.-Pierre
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. FRIJO Antoine
Mme SASSELLA Sylvie		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. CINO Frédéric M. DORVEAUX Lionel M. LAVAUT José

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. OCTAVE Henri	Mme BRIER Marcelle	M. LEBOURG Gérald
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h14.

Pour toute la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	36
Procurations :	10
Absents :	13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

POINT II.1 – INFORMATION N° 2017/98 - DECISION PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION PERMANENTE DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu l'article L.5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 octobre 2017 relative à la délégation permanente accordée au Président ;

Le Président informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente accordée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 25 octobre 2017 :

- Décision n° 22/2017 – Signature de l'avenant n°1 au marché n°2014/0013 – Marché de maîtrise d'œuvre générale du projet de Transport en Commun en Site Propre du SMiTU Thionville Fensch
La décision a pour objet d'ajuster les conditions d'exécutions techniques et financières du marché.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 21 décembre 2017
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 21/12/2017.....
Le Président du SMiTU